

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Personnes Handicapées et des Personnes du Bel Age  
Direction Adjointe Gestion Administrative et Financière des Aides

171.16

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 11 DECEMBRE 2020  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : M. MAURICE REY**

**OBJET : Subventions à des organismes pour la réalisation d'actions de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de 60 ans et plus dans le cadre de la conférence des financeurs.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux personnes du bel âge, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

L'article 3 de la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement institue, dans chaque département, une conférence des financeurs qui a pour objet de coordonner les financements visant à développer les politiques de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de 60 ans et plus et de leurs proches aidants. Ainsi, cette conférence rassemble, au niveau local, sous la présidence de la Présidente du Conseil départemental et sous la vice-présidence du Directeur général de l'agence régionale de la santé (ARS), divers financeurs de la prévention de la perte d'autonomie.

Conformément au décret du 26 février 2016 relatif à la conférence des financeurs, le Département des Bouches-du-Rhône s'est doté d'un programme coordonné de financement des actions individuelles et collectives de prévention, après validation par la conférence.

Le présent rapport propose d'allouer une subvention à l'organisme suivant : Centre communal d'action sociale de la Ville de Marseille.

Le comité technique et la conférence des financeurs ont donné un avis favorable lors de la séance plénière du 27/11/2019 pour un montant total de : 25 316 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

